

Evaluation d'utilité sociale des écosystèmes d'accompagnement d'entreprises ESS et Innovation sociale Démarche coopérative et comparative CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION

1. Le contexte et la problématique de la mission

Ce projet **d'évaluation d'utilité sociale des écosystèmes d'accompagnement ESS – Innovation sociale** est porté par les Cress Bretagne et Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de leurs missions de structuration des écosystèmes d'accompagnement ESS et innovation sociale.

Cette démarche est partie d'un constat partagé d'un besoin, celui de l'évaluation de l'utilité sociale. Il constitue, en effet, un enjeu majeur pour les différentes catégories d'acteurs impliqués dans cette problématique : pour les porteurs d'activités d'utilité sociale (qui voient là une reconnaissance de leur plus-value sociale, mais aussi une mise en perspective de leur projet), pour les pouvoirs publics, État et collectivités territoriales (qui cherchent à apprécier l'efficacité des moyens mis à disposition, voire à en contrôler l'usage), mais surtout pour les acteurs de l'accompagnement, afin de sortir des cadres habituels d'évaluation qui sont souvent essentiellement économiques. Avec cette démarche, nous chercherons ainsi à objectiver, autant que faire se peut, cette appréciation de l'utilité sociale de nos programmes, actions et espaces de coordination, dans une lecture coopérative et comparative.

Ce projet a pour objectifs :

- De mettre en œuvre une démarche coopérative et comparative d'évaluation d'utilité sociale des écosystèmes d'accompagnement
- D'accompagner les réseaux et acteurs des deux régions dans la mise en œuvre de la démarche, la méthode et les outils
- De favoriser le développement de leurs actions en réponses aux besoins identifiés par et pour les porteurs de projets et les territoires

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les réseaux et acteurs mobilisés dans les écosystèmes d'accompagnement à la création d'entreprises ESS et d'innovation sociale.

Les bénéficiaires indirects de ce projet sont les porteurs d'idées, les porteurs de projets, les jeunes entreprises de l'ESS et les territoires mobilisés dans leur développement local par l'ESS.

Cette démarche est lauréate de l'appel à projets FSE « Concevoir, expérimenter et diffuser des outils et des démarches d'évaluation de l'impact social » porté par l'organisme intermédiaire du Fonds Social européen (FSE) de l'Avise¹.

Le présent cahier des charges a pour objectif de sélectionner un prestataire d'accompagnement de la démarche.

2. La production attendue

La démarche mise en œuvre se veut participative et doit favoriser l'implication et l'autonomie des différentes parties prenantes du projet pour réaliser l'auto-évaluation accompagnée. Ce sont ces acteurs qui collectent les données, les analysent et en tirent des conclusions. Cela étant dit, cette démarche sera accompagnée, car il paraît en effet essentiel qu'un tiers joue le rôle d'observateur extérieur et vienne apporter une expertise méthodologique, voire intervienne plus directement sur certains aspects (par exemple, la construction du référentiel).

Nous chercherons à mobiliser la meilleure structure / personne pour nous guider et nous accompagner dans ce projet.

Elaboration du référentiel commun d'évaluation

Le référentiel d'évaluation est la grille de lecture qui permet de démontrer son utilité sociale. Il est articulé autour de plusieurs éléments :

- Des registres : il s'agit de valeurs, de thématiques de l'utilité sociale
- Des critères : c'est ce qu'on va observer
- Des indicateurs : ce sont des instruments de mesure pour évaluer les critères.

Cette étape sera organisée de la manière suivante :

- Identification de l'utilité sociale : organisation de groupes de travail avec des parties prenantes (partenaires, financeurs, bénéficiaires en création d'activité ou accompagnés).
- Elaboration du référentiel : Ce travail sera conduit par le comité technique et présenté aux copil pour contributions et amendement. Il sera validé en comité de suivi.

Livrable : référentiel d'évaluation partagé

Mise en oeuvre de la démarche d'évaluation

Notre approche s'inscrit dans une logique de suivi-évaluation, dans un temps long : nous souhaitons en effet bénéficier d'outils pour évaluer la coopération et nos actions sur la durée et dans sa globalité, sur le temps de la SRESS (2021-2024). Ce projet s'inscrit donc comme la première étape d'un processus de plusieurs années.

¹ Plus d'information ici : <https://www.avise.org/actualites/decouvrez-les-laureats-de-lappel-a-projets-concevoir-experimenter-et-diffuser-des-outils>

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine, sous l'impulsion notamment des acteurs ESS, a mis en place une politique de soutien forte à la coopération inter-acteurs. Un certain nombre d'initiatives collectives et d'éco-systèmes se sont développées en région. Ce travail d'évaluation autour de l'écosystème de l'accompagnement des projets ESS et IS aura pour vocation de servir d'exemple et est donc susceptible d'inspirer d'autres démarches similaires sur les écosystèmes régionaux et locaux.

Cette étape de mise en oeuvre se découpe en deux phases :

- Construction et validation des outils (comité technique + copil). Nous avons d'ores et déjà émis quelques hypothèses, comme par exemple : Fichiers de suivi / matrice à construire - Enquêtes à construire (porteurs de projets, entreprises, partenaires,) - Témoignages (face à face, téléphone, vidéo)
- Compilation des données et analyse : Ce travail sera par chacune des structures partie prenante de la démarche. Une première analyse sera réalisée en comité technique, avec des allers retours avec les comités de pilotage

Livrables : outils de collectes (qualitatif et quantitatif) / données / grille d'analyse

Finalisation et valorisation de la démarche

Notre démarche est pensée comme un outil visant à créer le dialogue et porter collectivement un jugement, dans un contexte plus global d'ouverture, de démocratisation et de développement des pratiques qui se diversifient au service d'objectifs et d'acteurs variés. Cette dernière étape a pour objectif la construction d'une vision partagée. Ce travail sera réalisé au sein des COPIL et présenté au comité de suivi.

A l'issue de ce travail, seront produits :

- un rapport d'évaluation pour chaque région
- un document de capitalisation et de valorisation

3. Modalités et calendrier de réalisation

Modalités de réalisation

Le prestataire retenu travaillera en étroite coopération avec le comité technique composé des salarié.e.s des deux Cress. Il viendra également en appui et participera parfois aux différents espaces de travail régionaux et interrégionaux.

Gouvernance du projet

La gouvernance du projet s'organisera :

- A l'échelle de chaque région : un comité de pilotage avec les parties prenantes + des espaces associant les partenaires publics + des groupes de travail
- A l'échelle du projet : un comité de suivi inter-régional, mêlant réseaux, acteurs et partenaires + un comité technique associant les deux Cress partenaires et l'expert technique mobilisé

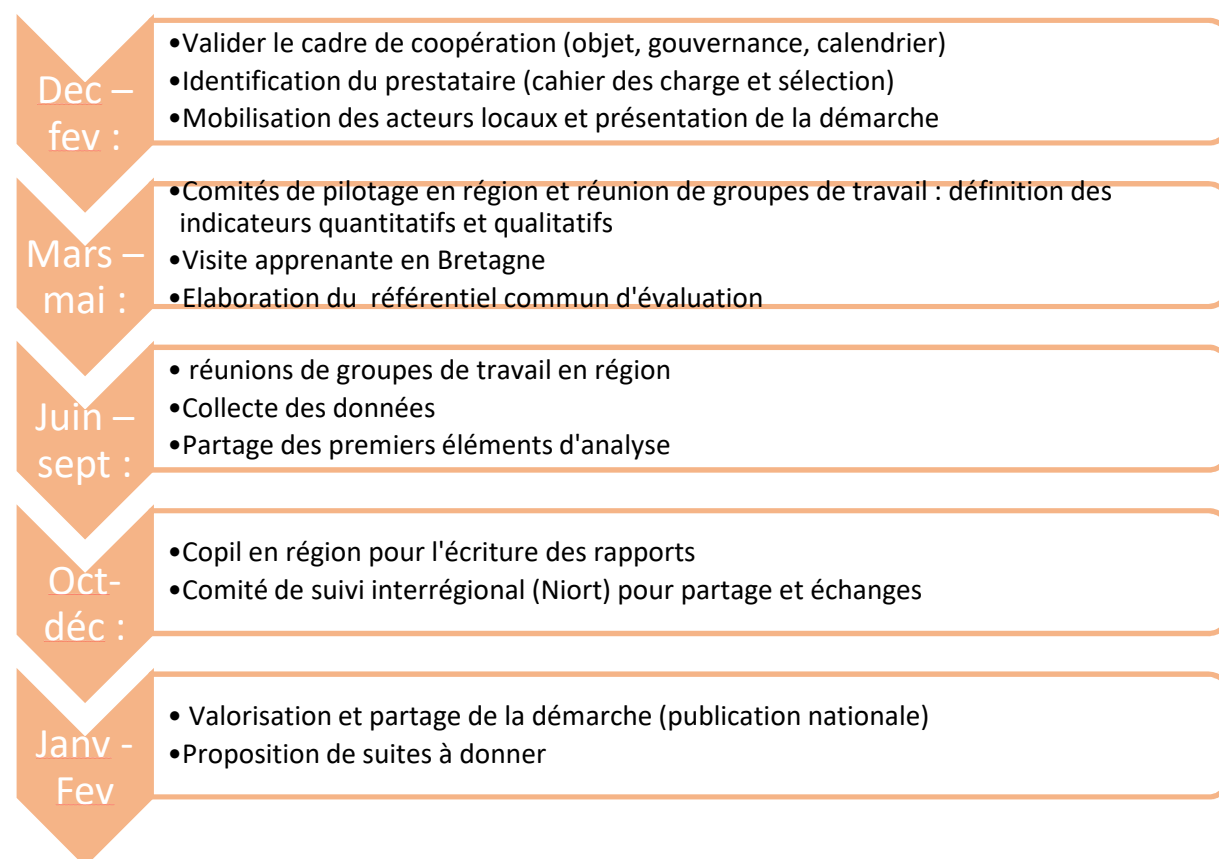
Livrables

Les productions attendues sont les suivantes :

- Référentiel commun d'évaluation
- Outils et méthode d'évaluation
- Rapport d'évaluation pour les deux régions

Rapport final (capitalisation et diffusion)

Calendrier du projet



4. Compétences et références

Les démarches d'évaluation d'utilité sociale ou d'impact social font l'objet de visions différentes, alimentées par de nombreuses ressources. Nous serons attentifs au positionnement du prestataire dans le champ de l'ESS, son inscription dans les réseaux et ses différentes expériences en matière d'accompagnement de ces démarches.

5. Budget

Le nombre de jour d'accompagnement est estimé entre 10 et 20 jours pour l'ensemble de la mission. Le prix doit comprendre l'ensemble des coûts externes, y compris les déplacements.

Modalités de paiement,

La facturation sera réalisée de la manière suivante :

- 40 % du coût total de la mission, à la signature de la convention

- 20 % du coût total de la mission, après validation du référentiel d'évaluation
- Le solde du coût total de la mission, à la remise des livrables finaux

Cette rémunération est exclusive de toute autre facturation de quelque nature que ce soit (frais de déplacement, de mission, etc...).

6. Modalités et critères d'appréciation des offres

Les critères de sélection du prestataire sont :

- Expériences et références sur des prestations similaires (40 points).
- Capacité à respecter le calendrier (30 points)
- Coût de la prestation (30 points).

Le prestataire retenu est celui qui obtiendra le plus grand nombre de points.

A noter : le répondant peut le cas échéant fournir l'url de présentation de ses références, il ne lui est pas demandé de concevoir un fichier spécifique pour cette consultation.

7. Modalités de soumission

Afin de procéder à la sélection du prestataire, les proposant transmettront :

- Une note de travail précisant la méthodologie proposée, ainsi que des livrables et des éléments de calendrier
- Un devis détaillant la proposition financière relative à la mission
- Des exemples de réalisations similaires.

Les propositions sont à adresser pour le **12 mars 2021 à midi au plus tard**. Elles sont à transmettre par mail à Marion Michelin mmichelin@cress-bretagne.org, chargée de mission Création ESS – Innovation sociale.

Les offres seront examinées lors de la réunion du comité technique du 18 mars 2021. La réponse sera transmise aux répondants, retenus et non retenus, au plus tard 7 jours après cette date.

8. Remarques complémentaires

Cette mission est réalisée dans le cadre d'un projet bénéficiant du soutien du fonds social européen – PON 2014-2020 / Axe prioritaire 3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion / dispositif 3.9.1.3.398 - Ingénierie et outillage pour développement de l'innovation sociale au service de l'emploi). En conséquence, le prestataire retenu devra respecter certaines obligations liées à l'utilisation des fonds structurels conformément aux prescriptions de la législation qui seront transmises.